

Le Conseil Municipal convoqué le 21 septembre 2010 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le jeudi 30 septembre deux mille dix à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : Jean-Noël GUESNIER - Bernard MARQUETTE – Michel FONTAINE – Olivier DHOURY – Michel DEMEILLIEZ – Michel HARNY – Bernard BASTIDE – Jean BARON – Corinne MINIGGIO – Sylvie MAUREY – Catherine BATAILLE - Jeanine LUU VAN DONG – Serge THOREL – Michel LAMORT – Nicole CHEMELLO – Jean-Luc MIGNARD – Daniel BOILET – Thérèse REBOTIER – Cécile GAMBIER – Pascal PILLOT – Jeannine MALEK – Thérèse-Marie LAMARCHE

Etaient absents représentés : Geneviève BROZYNA (représentée par Jean-Noël GUESNIER) Pierre POILANE (représenté par Thérèse-Marie LAMARCHE) Eve HUTIN (représentée Nicole CHEMELLO) Jacques DESMOULIN (représenté par Jean BARON)

Etaient absents : néant

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 22  
Conseillers sont représentés, 4  
Absent. 0

Approbation du compte rendu du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 à la majorité.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jeannine MALEK est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux courriers concernant des questions à ajouter à l'ordre du jour.

1<sup>ère</sup> question de Monsieur Bernard BASTIDE concerne la LPA

2<sup>ème</sup> question de Monsieur Serge THOREL concerne le plan de circulation de la commune

Monsieur le Maire souhaite renouveler toutes ses condoléances à Sylvie MAUREY pour le décès de sa maman.

### **1<sup>er</sup> Point Renouvellement opération façades**

Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

Le Conseil d'agglomération du 9 juillet dernier a approuvé le principe d'une nouvelle opération façades, d'une durée de 3 ans, comme mesure d'accompagnement de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Il s'agit de profiter de la dynamique mise en place pour la réhabilitation du patrimoine, grâce à l'OPAH, pour inciter les propriétaires bailleurs ou occupants à intervenir également sur le ravalement des façades.

Le montant de subvention proposé par le projet de règlement est de 30% du montant des travaux plafonnée à 2000€ par logement.

### **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité**

Autoriser le Maire à signer la convention pour le renouvellement de cette opération.

### **2<sup>ème</sup> Point Subvention exceptionnelle Virade de l'Espoir**

Présenté par Michel FONTAINE

Comme chaque année la commune participe à la Virade de l'Espoir par le versement d'une subvention, par délibération du 24 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'accueillir cette manifestation qui a eu lieu le 26 septembre 2010.

Le bureau municipal a proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€ pour aider à l'organisation.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve cette proposition et alloue une subvention exceptionnelle de 500€.

**3<sup>ème</sup> Point Subvention exceptionnelle ACL été des jeunes**

Présenté par Michel FONTAINE

Compte tenu des dépenses occasionnées par l'ACL, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour payer l'activité non associative de l'été des jeunes, soit un montant de 139,75€

- Handball 6,50€ X 7h30 = 48,75€
- Jeux en réseau 6,50€ X 14h = 91€

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 139,75€ à l'ACL

**4<sup>ème</sup> Point Subvention exceptionnelle à l'association Véhicules Militaires de Picardie**

Présenté par Michel FONTAINE

Lors de la cérémonie du 1<sup>er</sup> septembre dernier commémorant la libération de Choisy au Bac, il a été remis la légion d'honneur à Monsieur Désiré LEFAUCONNIER, ancien combattant de la commune.

L'association des Anciens Combattants Franco Américains a mis bénévolement à disposition une Jeep et un chauffeur.

Compte tenu du caractère inédit de cet évènement, il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50€ à cette association en dédommagement du carburant.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50€ à l'association Véhicules Militaires de Picardie.

**5<sup>ème</sup> Point Vente d'un véhicule des Services Techniques**

Présenté par Daniel BOILET

Les Services Techniques de la commune ont trouvé un acheteur pour le vieux camion Peugeot de la commune.

Je vous demande l'autorisation de signer le certificat de vente du J5 Peugeot immatriculé 5256 WF 60 dont la transaction s'élève à 200€ et aussi permettre sa sortie du patrimoine.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de vente du J5 et ainsi permettre la sortie du patrimoine de la commune.

**6<sup>ème</sup> Point Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps**

Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

La commune a recruté un employé en contrat de retour à l'emploi pendant 24 mois, puis 6 mois en contrat de droit commun. Cette personne présente un handicap qui l'empêche de travailler à temps complet.

La loi n°87-517 du 10 juillet 1987 amplifiée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 prévoit une obligation d'emploi de 6% de l'effectif réel de travailleurs handicapés.

Ainsi à partir de vingt agents, toutes les collectivités locales doivent employer, à temps complet, ou à temps partiel, des travailleurs handicapés à hauteur de 6% au moins de leur effectif total rémunéré.

### **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### **7<sup>ème</sup> Point Terrain de Monsieur TORRADO sis 3bis rue des Orfèvres**

Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Monsieur TORRADO nous a fait à nouveau parvenir un courrier daté du 23 août dernier concernant le terrain situé au 3bis rue des Orfèvres (cadastré AJ 520 de 5 ares 58 ca).

Considérant que le prix demandé (156 000€) est supérieur à l'estimation des domaines (130 000€) et que ce terrain est grevé d'une servitude de passage, d'une conduite de gaz et que nous avons déjà débattu.

### **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Dans ces conditions, décide, comme elle en avait déjà délibéré auparavant de ne pas acheter ce terrain.

### **8<sup>ème</sup> Point Recueil des actes administratifs de l'ARC**

Présenté par Michel LAMORT

L'ARC nous a transmis le recueil des Actes Administratifs qui vaut procès verbal pour la séance du 9 juillet 2010.

Conformément aux articles L 2121-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales nous devons délibérer.

Ce recueil est à disposition au secrétariat de la mairie.

### **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Emet un avis favorable à ce dossier.

### **9<sup>ème</sup> Point Démission d'un Maire Adjoint**

Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 3 juin 2010, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Janine JEANTE de son poste de Conseillère Municipale et de Maire Adjointe.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal peut, à cette occasion, prendre une délibération afin de réduire le nombre des adjoints. Actuellement le nombre des adjoints est de 8. Avec le départ de Janine JEANTE, le nombre serait de 7 adjoints.

Il convient de délibérer pour réduire le nombre à 7 adjoints au lieu de 8 et proposer le poste de Conseiller Municipal vacant.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 1 abstention, à la majorité**

Décide de réduire le nombre à 7 adjoints au lieu de 8 et proposer le poste de Conseiller Municipal vacant à Madame Sabine BAYARD qui sera intégrée à la commission finances et la commission des Travaux.

**10<sup>ème</sup> Point Intégration de Monsieur Daniel BOILET dans la commission Fêtes et Cérémonies**

Présenté par Thérèse-Marie LARMARCHE

Lors du bureau municipal du 6 septembre 2010, Monsieur Daniel BOILET a souhaité intégrer la commission des fêtes et cérémonies.

Il convient d'agréer à sa demande.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Lecture de la question de Monsieur Bernard BASTIDE

Lecture de la question de Monsieur Serge THOREL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10